

INDICATEUR B1 : QUELS SONT LES EFFECTIFS SCOLARISÉS ?

DÉFINITIONS

EFFECTIFS

Élèves ou étudiant·es fréquentant un établissement de l'enseignement fondamental, secondaire ou supérieur organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), en ce y compris l'enseignement de promotion sociale. Au niveau secondaire, les données comprennent également les formations en apprentissage (ex. : IFAPME).

CITE

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) appartient à la famille des classifications internationales économiques et sociales des Nations Unies, appliquées aux statistiques à l'échelle mondiale pour la collecte, la compilation et l'analyse de données comparables internationalement. La CITE est la classification de référence permettant d'organiser les programmes éducatifs et les certifications correspondantes par niveau d'éducation et par domaines d'études. La CITE est le produit d'un accord international adopté formellement par la Conférence générale des États membres de l'UNESCO.

MÉTHODOLOGIE

Dans les graphiques et tableaux publiés par l'OCDE dans *Regards sur l'éducation 2022*, seuls les pays (et donc la Belgique) sont présentés. Dans le présent indicateur, les informations pour la Wallonie, la Région Bruxelles-Capitale (RBC) et la FWB (Communauté française) ont été rajoutées à ces graphiques et tableaux.

Pour les sources et méthodologies des données issues de « *Regards sur l'éducation* », le lecteur ou la lectrice se référera à la publication (OECD (2022), *Regards sur l'éducation 2022 : Les indicateurs de l'OCDE*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/8b532813-fr>). Seront décrites pour chaque graphique ou tableau, le cas échéant, les sources, limites ou méthodologies des calculs effectués pour la Communauté française.

Tous les graphiques ou tableaux ne sont pas repris. Seuls ceux pour lesquels les données étaient disponibles et/ou pertinentes ont été recalculés.

Pour la FWB, comme pour la Belgique, les données concernent l'année scolaire/académique 2019-2020.

GRAPHIQUE B1.1 – RÉPARTITION DES ÉTUDIANT·ES ENTRE LES NIVEAUX DU TERTIAIRE (2020)

DÉFINITIONS

Tertiaire

Il s'agit de l'enseignement supérieur, soit les niveaux 5, 6, 7 et 8 de la CITE de 2011.

En FWB, les formations des niveaux 5 à 8 peuvent être dispensées en tout ou en partie par les universités, les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale.

Cycle court

Le cycle court concerne un programme de niveau 5 de la CITE en FWB, soit un Brevet d'enseignement supérieur (BES). Il s'agit d'un programme plus court que le bachelier (peut-être une partie de celui-ci).

Licence

Traduction en français de France du mot "Bachelor". En FWB, nous parlons de « Bachelier » (qu'il soit de type court ou de type long, en haute école, école supérieure des arts ou université). Dans cette publication, c'est le terme « Bachelier » qui sera utilisé. Le terme « Licence » est repris dans « Regards sur l'éducation ». Ce niveau comprend également le bachelier de spécialisation. Les programmes repris ici sont classés au niveau 6 de la CITE.

Premier master long

Il s'agit d'un programme long de niveau master (le programme ne faisant pas la distinction entre bachelier et master).

Autre master

Il s'agit d'un master faisant suite à un programme de bachelier (soit master en FWB). Ce niveau comprend également les masters de spécialisation ou les agrégations de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) par exemple. Les programmes repris ici sont classés au niveau 7 de la CITE.

SOURCES

- » Collecte de données UOE pour la FWB (collecte de données annuelle commune à l'UNESCO, l'OCDE et EUROSTAT)
- » OECD (2022), Regards sur l'éducation 2022 : Les indicateurs de l'OCDE, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/8b532813-fr>

CALCULS POUR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

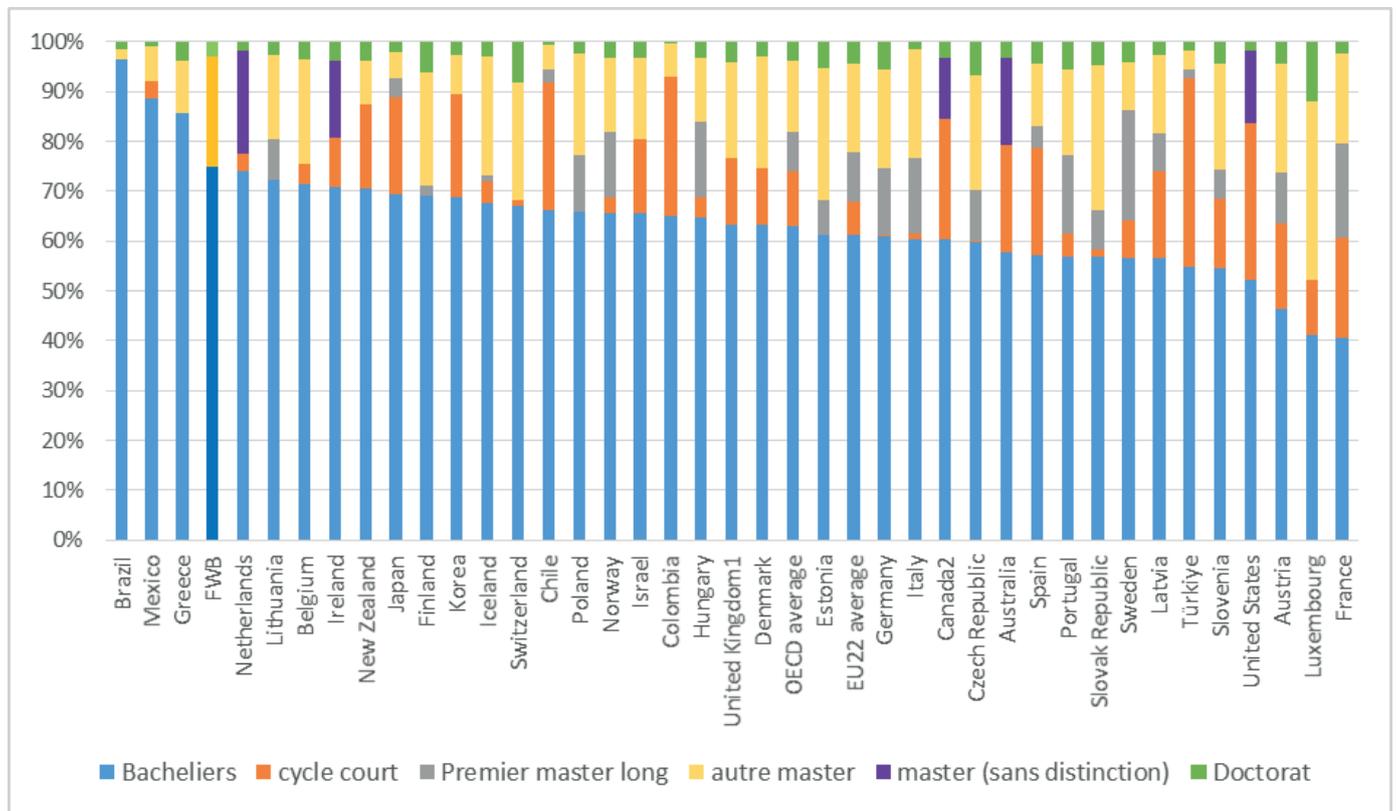
- » ARES

REMARQUES

Les données servant de base à la collecte UOE proviennent de sources différentes : SATURN, CReF, MFWB, etc.

Les sources utilisées ne permettent pas de séparer les données des étudiant·es inscrit·es dans un brevet d'enseignement supérieur (BES – niveau 5 de la CITE) du reste de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court (niveau 6 de la CITE). Ils sont tous classés au niveau CITE 6 (Bachelier).

GRAPHIQUE 1 : Pays classés par ordre décroissant de l'effectif de l'enseignement tertiaire inscrit en bachelier ou équivalent



COMMENTAIRES

En FWB, 75% de la population étudiante fréquente le niveau CITE 6 (niveau bachelier). L'organisation des études dans les différents pays peut influencer la répartition entre niveaux. Par exemple, en France, un·e étudiant·e sur deux fréquente le niveau CITE 6 mais 20%

des étudiant·es sont inscrites au niveau de la CITE 5 (cycle court) qui n'existe que très peu en FWB (excepté les BES organisés uniquement dans l'enseignement supérieur de promotion sociale).